

Livry-Gargan, le 07 mai 2020

Le proviseur

Aux élèves de terminale et à leurs parents.

IMPORTANT



Lycée général et technologique
André BOULLOUCHE
18 Bd Gutenberg
93190 LIVRY-GARGAN

<http://www.lyceeboullouche.com>

☎ 01 56 46 90 00
☎ 01 56 46 90 05

ce.0931585T@ac-creteil.fr

Objet: PARCOURSUP : Information sur la procédure d'admission – Réception et acceptation des vœux.

Vous trouverez ci-dessous quelques points importants pour la phase principale d'admission dans Parcoursup. **Du 19 mai au 17 juillet 2020.**

Proposition d'admission

A partir du **mercredi 19 mai**, vous recevrez **les premières réponses à vos vœux**. C'est le début de phase principale d'admission **Parcoursup**. Cette phase se déroulera **jusqu'au 17 juillet**.

Vous recevrez une réponse à chacun de vos vœux, ce qui vous permettra de **choisir la formation que vous souhaitez poursuivre**.

Principe

La plateforme fera tous les jours à compter du 19 mai, sur la base de l'ordre d'appel établi par Parcoursup (qui respectera les différents taux auxquels est soumise la formation), des propositions aux candidats classés par la commission d'examen des vœux.

En fonction des réponses des candidats à qui la formation sera proposée, **des places seront libérées et proposées le jour suivant aux candidats suivants dans la liste d'appel, en continu. Vous recevez donc les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu.**

Les réponses possibles des établissements d'enseignement supérieur

Pour une formation sélective (BTS, DUT, CPGE, écoles, IFSI...) :

- **Oui** : vous avez une proposition d'admission et devez y répondre dans les délais indiqués
- **Oui - en attente d'une place** : vous êtes sur liste d'attente et avez connaissance de votre position sur celle-ci
- **Non** : vous êtes refusé dans cette formation.

Pour une formation non-sélective (licence, PASS...) :

- **Oui** : vous avez une proposition d'admission et devez y répondre dans les délais indiqués
- **Oui-si** : vous avez une proposition d'admission et la formation vous propose de suivre un parcours adapté avec des remises à niveau permettant de renforcer votre capacité à réussir dans la formation
- **Oui - en attente d'une place** : vous êtes sur liste d'attente et avez connaissance de votre position sur celle-ci.

Réception des propositions par les élèves

Vous prendrez connaissance des décisions des établissements pour chaque vœu et recevrez des propositions.

Quand une proposition arrive, une alerte est envoyée :

- sur votre **portable** via l'application Parcoursup préalablement téléchargée
- dans votre **messagerie personnelle** (rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée est demandée au moment de l'inscription sur la plateforme Parcoursup)
- dans la **messagerie intégrée** à Parcoursup

Les dossiers sont actualisés une seule fois par jour, chaque matin.

Les parents et les professeurs principaux sont systématiquement prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail. Les parents peuvent encore renseigner leurs coordonnées pour recevoir les notifications et accompagner leur enfant si cela n'a pas été fait.

Les réponses des élèves et les délais

• **Si vous avez au moins une proposition d'admission**

Vous devrez choisir entre **accepter** ou **refuser** la proposition.

Attention: vous devrez répondre **avant la date limite indiquée (jour et heure)** pour ne pas perdre la proposition. Les dates limites de réponse aux propositions sont précisées en face de chaque vœu dans Parcoursup,

Passé ces délais : la place est libérée pour un autre candidat.

- **Si vous recevez une proposition d'admission entre le 19 mai 2020 et le 23 mai 2020 : vous avez 5 jours pour répondre (J+4)**
Exemple : vous recevez une proposition d'admission le 20 mai 2020 : vous pouvez accepter ou renoncer à cette proposition jusqu'au 24 mai 2020 23h59.
- **Le 24 mai, si vous recevez une proposition d'admission, vous avez 4 jours pour y répondre (J+3).**
- **A partir du 25 mai, 3 jours maximum pour répondre (J+2).**

Dans tous les cas, la date limite pour répondre aux propositions d'admission est bien indiquée en face de chacune d'entre elles dans votre dossier. Veillez à bien répondre à toutes les propositions d'admission que vous recevez avant la date limite indiquée dans votre dossier, même si elles ne vous intéressent pas. Soyez attentif : ne laissez jamais passer un délai de réponse car **un délai non respecté entraîne la suppression de toutes ses propositions d'admission** (sauf celle déjà éventuellement acceptée) **et vœux en attente.**

Si vous avez un ou plusieurs vœux en attente, en même temps :

Vous devrez choisir de les **maintenir en attente** ou d'y **renoncer** dans le même délai.

La proposition d'admission initiale sera conservée **si vous l'acceptez mais vous devrez choisir entre les 2 propositions si l'un de ses vœux en attente vous est proposé.**

• **Vous avez uniquement des vœux en attente.**

Dans la rubrique admission, vous aurez accès aux informations suivantes pour chaque vœu en attente :

Votre position dans la liste d'attente : par exemple, 148

Nombre total de candidats dans la liste d'attente : par exemple, 280

Nombre total de places : par exemple, 35

Si l'information est disponible et exploitable, **le rang du dernier candidat appelé en 2018-2019.**

Si vous n'avez que des vœux en attente, ceux-ci sont maintenus automatiquement : vous n'avez rien à faire. Vous pouvez cependant renoncer à certains vœux s'ils ne vous intéressent plus.

- **Vous n'avez pas de proposition d'admission**

Cas d'un élève n'ayant sollicité que des formations sélectives qui lui auront toutes répondu « non »

La phase complémentaire, du 16 juin 2020 au 10 septembre 2020, vous permettra de formuler de nouveaux vœux et d'obtenir une proposition d'admission dans une formation disposant de places disponibles.

Après les résultats du baccalauréat et si vous participez à la phase complémentaire, vous pourrez demander l'accompagnement individualisé de la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) de l'académie pour trouver la proposition la plus adaptée à votre projet.

N'hésitez pas à solliciter l'établissement ou le CIO pour être accompagné durant cette période.

Le répondeur automatique

A partir du 20 mai 2020, vous avez, à tout moment, la possibilité d'activer l'option du «répondeur automatique». Cette **option facultative** vous permet, lorsque vous êtes sûr de vos choix, d'organiser tous vos vœux "en attente" (hors vœux en apprentissage) par ordre de préférence pour que le répondeur automatique puisse répondre positivement à votre place aux propositions d'admission reçues. Si une proposition d'admission est faite sur l'un de vos vœux en attente, votre acceptation sera automatique, selon l'ordre que vous avez établi. Avec le répondeur automatique, vous gagnez en tranquillité, pas besoin de consulter la plateforme, votre choix est pris en compte.

Le point d'étape

Un point d'étape obligatoire pour tous les candidats qui auront conservés des vœux pour lesquels ils sont en liste d'attente doit permettre de faire le point leur choix d'orientation et, s'ils le souhaitent, de solliciter un accompagnement ou un conseil.

Ce point d'étape pour confirmer ses choix se déroule **entre le 29 juin et le 1^{er} juillet**.

Pour ce point d'étape :

- Si vous n'avez que des vœux en attente, il vous sera demandé de confirmer les vœux en attente que vous souhaitez maintenir.
- Si vous avez accepté une proposition tout en maintenant des vœux en attente, il vous sera demandé de confirmer la proposition acceptée et d'indiquer les vœux « en attente » que vous souhaitez maintenir dans votre dossier.

Vous avez donc 3 jours pour confirmer vos vœux dans le cadre du point d'étape. Si ce délai n'est pas respecté, vos vœux en attente seront considérés comme abandonnés.

Les candidats qui ont accepté de manière définitive une proposition d'admission (sans maintien de vœux en attente) ne sont pas concernés par ce point d'étape.

L'inscription dans l'établissement d'accueil

Accepter un OUI ou un OUI-SI n'est pas une inscription (que vous ayez maintenu ou non des vœux en attente). Vous devrez procéder ensuite à **l'inscription administrative** auprès de l'établissement.

Les formalités sont propres à chaque établissement, vous devrez suivre les **instructions données sur Parcoursup. Attention aux délais imposés par les établissements.**

Quelques conseils

1. Vérifiez le fonctionnement votre messagerie, vos accès à Parcoursup et téléchargez l'appli Parcoursup sur votre portable.

2. Prenez le temps de reprendre la liste de vos vœux et faire un point sur vos préférences ;
3. Elaborez vos critères de choix en y annotant pour chacun de vos vœux, les points positifs et négatifs.
4. Soyez très attentifs aux délais pour répondre aux propositions.
5. S'il vous manque de l'information, il est encore temps de vous documenter sur [la FAQ Parcoursup](#). Vous y trouverez toutes les réponses à vos questions.

La direction du lycée, vos professeurs principaux et les Psy-En (Conseillère d'orientation) resteront à votre écoute et pourront vous accompagner si nécessaire pendant toute la durée de ces opérations. N'hésitez pas à les solliciter.

JC Drappier - Proviseur

